Canadian Security and Military Preparedness

The Government's Response to the
Report of the Standing Senate Committee
on National Security and Defence (2002)

Government of Canada Gouvernement du Canada

Canada

103-02107/

Canadian Security and Military Preparedness

The Government's Response to the
Report of the Standing Senate Committee
on National Security and Defence (2002)

Government of Canada Gouvernement du Canada

Canada

Government of Canada / Gouvernement du Canada

Chair
Standing Senate Committee on National Security and Defence
The Senate of Canada
Parliament Buildings
Ottawa, Ontario
K1A 0A4

Dear Chair,

On behalf of the Government, we would like to thank you and the members of the Standing Senate Committee on National Security and Defence for your report, *Canadian Security and Military Preparedness*, which advances public discussion, dialogue and reflection regarding the national security and defence sectors.

Protecting Canadians and safeguarding vital national interests has always been a priority for this Government. Since the tragic events of September 11, we have taken additional measures to further enhance and strengthen our national security architecture. As a guiding principle in ensuring the safety and security of our citizens, we proceed on the assumption that our approach to national security can always be improved upon.

As such, the Department of the Solicitor General coordinated an interdepartmental review of your report and its recommendations. This review has been completed and the attached response will be tabled in the Senate and in the House of Commons.

Once again, we would like to thank you and your Committee for your work and dedication in contributing to this Government's commitment to strengthen our national security and defence framework.

Sincerely,

Lawrence MacAulay, P.C., M.P.
Solicitor General of Canada

John McCallum, P.C., M.P.
Minister of National Defence

Attachment

Canada

Canadian Security and Military Preparedness

The Government's Response
to the

Report of the Standing Senate Committee
on National Security and Defence

October 2002

The protection of Canadians and the safeguarding of vital national interests has always been a priority of this Government. We work on an ongoing basis to make sure Canada has in place the most effective regime possible to ensure the safety and security of our citizens.

In so doing, we face important challenges. These are the same challenges that confront all free and democratic societies in protecting the security of the nation. We must make choices, we must prioritize, and we must act. The decisions we have taken to enhance the security of Canada and Canadians since the events of September 11 reflect the appropriate balance between the needs of the state and the individual rights and freedoms of its people.

The work accomplished by the Standing Senate Committee on National Security and Defence and the dedication of its members to advance public discussion, dialogue and reflection regarding national security and defence issues is to be commended. The Senate Committee's report, *Canadian Security and Military Preparedness*, contributes to this Government's ongoing initiatives to strengthen the national security and defence framework in a balanced manner, in response to a new threat environment. As the Committee observes, "ensuring the security of its people is one of the fundamental obligations of any federal government". Responding to this complex threat environment requires a cooperative, coordinated and integrated approach across sectors, regions and borders. The Government continues to take the necessary steps to enhance and strengthen Canada's national security system to better protect Canadians and to prevent terrorist attacks.

Many government departments and agencies work together to keep Canada safe. And central to this effort is the National Counter-Terrorism Plan, which provides a framework for the coordination of counter-terrorism responsibilities. In the immediate aftermath of September 11, we saw this collaboration in action. Governments at all levels responded in a cooperative and coordinated manner, due in part to pre-existing protocols and the well-established working relationships between partners. In the early days of the crisis, this collaboration was perhaps most evident in regions of the country that handled the unexpected arrival in Canada of over 200 diverted flights. Through the cooperation of all involved – including local police, firefighters, health services, Immigration officials, Customs officers, and airport authorities – over 35,000 stranded airline passengers were processed and

cared for. This could not have been done without the generosity of hundreds of volunteers in local communities across the country.

In the wake of September 11, the Prime Minister established the Ad Hoc Committee of Ministers on Public Security and Anti-terrorism, which serves as a focal point to oversee the rapid implementation of a range of national security initiatives that encompass both legislative and operational areas, such as the *Anti-terrorism Act* and the Smart Border Declaration. The *Anti-terrorism Act* takes aim at terrorist organizations and strengthens our ability to investigate, prosecute and prevent terrorist activities at home and abroad. It strikes a careful balance between the needs of national security and the need to ensure that safeguards are in place to protect the rights and freedoms of Canadians.

The federal Budget 2001, allocated $7.7 billion beginning in fiscal year 2001-02 and over the period extending to 2006-07 to keep Canada safe, terrorists out, and our borders open. This funding for broad range initiatives under a coordinated umbrella includes $6.5 billion for security, including $2.2 billion to improve air travel safety, $1.6 billion for intelligence and policing, more than $1.6 billion for emergency preparedness and to support Canada's military, $1 billion for all concerned departments for more efficient screening of immigrants, refugees and visitors, and $60 million to enhance marine security. It also includes more than $1.2 billion for border initiatives aimed to strengthen border security, facilitate the flow of goods and people, and improve border infrastructure.

The Canada-U.S. Smart Border Declaration

Given the magnitude of the two-way trade between Canada and the United States, maintaining a secure and efficient border is critical to both countries. Every day, close to $2 billion worth of goods crosses the Canada-U.S. border. On December 12, 2001 Canada and the U.S. signed a declaration for the creation of a Smart Border for the 21st century. The Declaration is based on the mutual understanding that economic security is an essential underpinning of public security.

Through the Smart Border Action Plan, Canada and the United States are implementing joint risk-based programs to speed the flow of low-risk travelers and goods between our two countries; deploying better equipment for detecting explosives, firearms and other dangers – without delaying the

flow of low-risk people or goods; and improving infrastructure that supports major border crossings. The Smart Border Action Plan includes a number of new security measures, such as:

- Biometric Identifiers
- Permanent Resident Cards
- Managing of Refugee / Asylum Claims – Safe Third Agreement
- Visa Policy Coordination
- Advance Passenger Information / Passenger Name Record
- Compatible Immigration Databases
- Critical Infrastructure Protection
- Intelligent Transportation Systems
- Integrated Border and Marine Enforcement Teams
- Joint Enforcement Coordination
- Integrated Intelligence
- Joint Training and Exercises

Recent developments under the Smart Border Action Plan have prompted even greater cooperation and discussion between the Canada Customs Revenue Agency (CCRA) and its U.S. counterparts, including consideration of joint facilities where it makes sense to make such financial and security investments. The Government is also committed to ensuring the safety and security of the Customs Inspectors dealing and interacting directly on a daily basis with travelers and goods flowing through the country. To remove undue risk in the discharge of their duties, these dedicated individuals are carefully recruited, receive comprehensive and timely training, and are provided with the necessary communication equipment to ensure prompt assistance should they require it.

Enhancing Maritime Security

The Government strongly supports any actions that will enhance marine security. With earlier detection, improved surveillance programs and methods, integrated intelligence collection, coordination and analysis, enhanced border integrity, the acquisition of state-of-the-art technology and increased resources, the Government is taking the necessary steps to tighten marine security, secure the coastline and ports, and to improve international commerce.

In this regard, it has formed an Interdepartmental Marine Security Working Group to review all aspects of marine and port security. This initiative includes a comprehensive review of current security arrangements for the maritime sector, including port, St. Lawrence Seaway and ferry terminal security, existing legislation, contingency plans, and risk mitigation to make recommendations for an improved maritime security framework.

The December 2001 federal budget allocated $110 million to the CCRA over six years for contraband detection technology, with at least $25 million to be spent on high-energy X-ray equipment that will assist in the targeting and examination of containers. Furthermore, Budget 2001 provided $15 million in additional funds to the Department of Fisheries and Oceans to increase the scope and frequency of its surveillance flights over critical approaches to North America, and increased ship days for Coast Guard vessels, to augment Canada's capacity to identify and address potential marine threats.

Moreover, in recognition of the urgency of securing global trade, the G8 has agreed on a set of cooperative actions to promote greater security of land, sea and air transport while facilitating the cost-effective and efficient flow of people, cargo and vehicles for legitimate economic and social purposes. Under the G8 Cooperative Action Plan on Transport Security, the G8 will develop and implement, in cooperation with relevant international organizations, an improved global container security regime to identify and examine high-risk containers and ensure their in-transit integrity. The G8 will develop, in collaboration with interested non-G8 countries, pilot projects that model an integrated container security regime; implement, by 2005 wherever possible, common standards for electronic customs reporting; and work in the World Customs Organization (WCO) to encourage the implementation of the same common standards by non-G8 countries. The G8 will work with member countries and the WCO to require advance electronic information pertaining to containers, including their location and transit, as early as possible in the trade chain. The G8 will also support, in the International Maritime Organization (IMO), amendments of the International Convention for the Safety of Life at Sea (SOLAS) accelerating to December 2004 the installation of automatic identification systems on certain vessels and require by July 2004 mandatory ship and port facility security plans, security officers on board ships, and security assessments for ports serving ships engaged on international voyages.

There is a recognition that increased international cooperation is essential in order to counter trans-border crime and terrorism threats. Canada has worked extensively in the G8, in particular during our presidency in 2002, to advance G8 consensus on practical measures to counter threats to the safety and security of our citizens. Transport Canada has also been pro-active in marine security committees that have been struck by the Asia Pacific Economic Conference (APEC) and the IMO, including serving as the Vice-Chair of the IMO Inter-sessional Working Group on Maritime Security in February 2002, the recommendations from which will lead to a ratified set of amendments to the International Convention for SOLAS at a Diplomatic Conference at the IMO in December 2002.

Additionally, in July 2002, Deputy Prime Minister Manley and Governor Ridge, U.S. Homeland Security Director, announced that Canada and the U.S. will deploy joint teams of customs officials in the ports of Vancouver, Montreal, Halifax, Seattle-Tacoma and Newark to target marine in-transit containers arriving in Canada and the United States through information exchange and cooperation. Both Customs Agencies will work in partnership with industry to develop advance electronic commercial manifest data for marine containers arriving from overseas. U.S. Customs has stated that they view these efforts as a pilot for similar approaches that could be implemented in other G-8 countries.

Strengthening Airport Security

Canada has one of the safest and most secure air transportation systems in the world. We are always working with our partners to make our system even better – with the introduction of new technologies and state-of-the-art equipment, well-trained employees, more rigorous security procedures, and improved aircraft design.

The creation of the Canadian Air Transport Security Authority in April 2002 will result in a more consistent and integrated air transport security system across Canada for the screening of passengers and baggage for weapons, explosives, incendiary devices and other items that may be harmful to security in an aerodrome or on an aircraft, such as chemical, biological and bacteriological agents. New security actions also include a program for armed undercover police officers on Canadian aircraft and enhanced policing at airports.

Transport Canada has also undertaken a comprehensive review of the restricted area pass system in Canadian airports, including roles and responsibilities, identification, format, the use of biometrics, and background checks of passholders. In December 2001, Transport Canada established the Aviation Security Advisory Committee (ASAC) as a forum for stakeholders to provide advice on security measures. Issues surrounding restricted area pass roles and responsibilities, biometric and other technical features, and background checks of pass holders have been discussed at length by ASAC. Flowing from discussions, Transport Canada has completed an assessment of user requirements, key issues and the incorporation of biometric features. The results of this work are now being analyzed.

Internationally, because aviation security is only as strong as the weakest link, Canada is providing leadership to the implementation of a global aviation security audit program by the International Civil Aviation Organization (ICAO). An initial Canadian contribution of $335,000 announced in February 2002 and the sharing of aviation security audit technical expertise are assisting ICAO to commence, in 2003, implementation of the audit program to identify gaps in the international aviation security system and the necessary remedial measures.

Under the Smart Border Action Plan, Canada and the U.S. have agreed to share advance passenger information and passenger name records on international and transborder flights, subject to specific parameters which are currently under development. In addition, Canada is examining the idea of joint passenger analysis units at Miami and Vancouver airports on a pilot basis, staffed by both Canadian and US Immigration and Customs officials.

Enhanced Screening of Entrants to Canada

Canada welcomes legitimate visitors, immigrants and refugees. At the same time, Canadians expect the Government to provide authorities with the wherewithal to identify, exclude, and, if necessary, arrest and detain people who pose a risk to Canada and the rest of the world.

The Government has responded to this expectation, with initiatives such as: a multiple borders concept that tries to identify individuals of concern at the farthest possible point from Canada, such as a visa office abroad; better use of information and intelligence to identify people of concern; front-end screening of refugee claimants; more resources for detention and removal;

new fraud-resistant Permanent Resident Cards; and the new *Immigration and Refugee Protection Act* and regulations to update the federal immigration and refugee system.

Under the Smart Border Action Plan, Canada and the U.S are working towards developing common biometric identifiers in documentation such as permanent resident cards, NEXUS, and other travel documents to ensure greater security. Canada has fast tracked the development of a secure card for permanent residents, which includes storage capacity for a biometric identifier. This new card, which replaces the existing paper record-landing document, has been issued to all immigrants arriving in Canada since June 28 of this year and contains fraud-resistant security features. Permanent residents in Canada will have to apply for the card and application processing will begin in Canada on October 15, 2002. All permanent residents returning to Canada using commercial carriers will be required to present a Permanent Resident Card as of December 31, 2003.

Canada and the U.S. are also reviewing refugee/asylum practices and procedures to ensure that applicants are thoroughly screened for security risks, and are committed to sharing information on refugee and asylum claimants. In addition, the two countries have negotiated a safe third-country agreement to enhance the management of refugee claims. This agreement will limit access of most asylum seekers to the system of only one of the two countries.

Canada and the U.S. have initiated a joint review of respective visa waiver lists. As a result, in December 2001, Canada imposed visitor visa requirements on ten additional countries as a safety measure.

Furthermore, Canadian and U.S. Immigration agencies will develop an automated database as a platform for information exchange to enhance the intelligence sharing and trend analysis. We will also increase the number of Canadian and U.S. immigration officers at airports overseas and enhance the joint training of airline personnel. Placing immigration control officers overseas is a Canadian innovation that has been successful in protecting our country from threat. In the past six years, Canadian Immigration officers abroad have stopped more than 33,000 people with false documents before they boarded planes bound for North America. More than 8,300 people were stopped last year alone.

Moreover, the Canadian Security Intelligence Service (CSIS) has seen a budget increase of 30 per cent. This increase will, in part, enable CSIS to assist Citizenship and Immigration Canada (CIC) in dealing with the increased screening responsibilities related to overseas immigrants and refugees. CSIS has already deployed additional resources and implemented mechanisms to effectively deal with the CIC workload despite continually increasing volumes. The Senate Committee, in referring to the 2000 - 2001 Security Intelligence Review Committee (SIRC) report, noted lengthy delays in processing CIC applications. Those delays were atypical and were related to cases in which CSIS provided CIC with inadmissibility or information briefs. Such cases, which represent less than 1% of all cases checked for CIC, require additional investigation. In some cases, delays resulted as requests were submitted on hard copy forms and transmitted via diplomatic bag. CSIS has implemented technical solutions allowing electronic file transfers, significantly reducing turnaround times. CSIS is continuing to expand the use of electronic exchange systems.

Increased Joint Training, Exercises and Consultations

Our ability to respond to a terrorist incident relies heavily on the joint capabilities and skills of many different organizations, individuals, and levels of government. We recognize that developing a sound response capability requires a regular cycle of training activity to generate and maintain a general level of awareness of established arrangements, to ensure arrangements are up to date, and to improve and refine coordination of our response capabilities. For this reason, we are continuing our joint counter-terrorism training exercises and are actively engaged in increasing these sessions, both within Canada and in partnership with the United States.

Critical Infrastructure

Under the Smart Border Action Plan, Canada and the U.S. will conduct binational threat assessments on trans-border infrastructure and identify necessary additional protection measures. We will also initiate assessments for transportation networks and other critical infrastructure. Canada-U.S. cooperation is vital in the protection of our shared critical infrastructure. As such, Canada is establishing cooperation mechanisms with the United States to address our shared vulnerabilities and try to prevent and mitigate physical and cyber-based attacks. Included in the cross-border initiatives is the

creation of the Bilateral Steering Committee and agreement on a framework for cooperation in key areas and sectors.

The Office of Critical Infrastructure Protection and Emergency Preparedness (OCIPEP) is also consulting with provinces, territories, the private sector and other federal government departments while developing the National Critical Infrastructure Assurance Programme (NCIAP). This includes: the identification of national critical infrastructure, the development of measures to protect national critical infrastructure and, working with the United States to identify joint infrastructure and mechanisms to ensure its effective protection. OCIPEP is also exploring the feasibility of a national alert system for critical infrastructure to provide quick and timely information about threats to critical infrastructure.

Counter-Terrorism

The National Counter-Terrorism Plan (NCTP) has an overall aim to ensure coordination of counter-terrorism roles, responsibilities and resources of federal departments and agencies, and other levels of government and law enforcement agencies in Canada. The NCTP forms the heart of our national counter-terrorism arrangements and was extremely useful in providing a framework to coordinate our response in the immediate aftermath of September 11.

For the last two years, the Department of the Solicitor General has led a major initiative to strengthen national counter-terrorism response capability, particularly for chemical, biological, radiological and nuclear (CBRN) terrorism. The Department of the Solicitor General and OCIPEP were co-leads in a national consultation process designed to develop options to strengthen the national consequence management response capability for CBRN terrorism incidents in Canada. These consultations with provinces and territories took place between October and December 2001. The results of those consultations have informed the Government's decision on strengthening Canada's CBRN capacity.

Canada and the U.S. also have a history of joint counter-terrorism training activities with the goal of strengthening both countries' capability to respond to the threat of terrorism. With the Smart Border Action Plan we remain actively engaged in enhancing and increasing our joint counter-terrorism exercises. In keeping with this commitment, Canada and the U.S. will

conduct a major joint counter-terrorism exercise in May 2003. This will consolidate the existing joint training foundation and provide for a more integrated program of joint training activity. We believe these joint training exercises are essential to building and sustaining effective efforts to combat terrorism.

Increased Intelligence and Policing Capacity

In a free, open and democratic society, we recognize that while it is impossible to protect all assets at all times, increased shared intelligence and enhanced policing capability will permit us to better protect Canada and Canadians from terrorist incidents. Through increased resources to equip and deploy more intelligence officers and investigative personnel, as well as improved coordination among law enforcement, intelligence and security agencies, we have taken the necessary steps to make our system even better.

Under the Smart Border Declaration, we are also bolstering international networks and partnerships, sharing information and intelligence, linking technology, and collaborating in joint efforts, such as Integrated Border Enforcement Teams and Integrated National Security Enforcement Teams. These multi-agency, intelligence-led law enforcement teams emphasize a harmonized approach to Canadian and United States law enforcement efforts along the Canada-U.S. Border. The teams have evolved into a major enforcement success and are an important component of a comprehensive approach to border management.

Oversight and Review of the Security and Intelligence Community

The Government recognizes that the continued effectiveness of Canada's strong review and accountability framework will be assured by increased Parliamentary and public knowledge. This enhanced transparency and public discussion is in the interest of all Canadians.

The Security Intelligence Review Committee, the Inspector General of the Canadian Security Intelligence Service, the Communications Security Establishment Commissioner and the Commission for Public Complaints Against the Royal Canadian Mounted Police all perform important review functions of the security and intelligence community. The *Anti-terrorism Act*, which has strengthened the role of the Communications Security Establishment Commissioner, also requires that the exercise of certain police

powers, such as preventative detention, be recorded for review. The Office of the Auditor General has undertaken reviews in the security and intelligence sector in the past, and has recently begun another. The Access to Information and Privacy Acts Commissioners generally have the power to review how the security and intelligence sector manages information and ensure respect for the privacy of Canadians.

Furthermore, exercise of the most intrusive investigative and enforcement powers of the security and intelligence sector are subject to Ministerial, administrative tribunal and/or judicial review on a case-by-case basis. Taken together, the Government is confident that the review and accountability requirements of the security and intelligence community are being met and the interests of the Canadian public continue to be well served in this regard.

Commitment to National Defence and the Canadian Forces

The Government remains committed to ensuring the Canadian Forces has the resources it needs. Taken together, the $3.9 billion of new funding in the Budgets of 1999 and 2000 and the more than $1.2 billion in new funding in the 2001 Budget mean that the Government has, beginning in fiscal year 2001-02 and over the period extending to 2006-07, increased Defence funding by a total of $5.1 billion.

The Canadian Forces have consistently delivered on the 1994 Defence White Paper commitments, although it is no secret that in carrying out this policy our armed forces have been stretched in the recent past because of the very high operational tempo. In order to address the impact of operational tempo on our people, we have limited the duration of some of our foreign operations where it could be done without jeopardizing the overall mission. We have also been able to reduce our commitments overseas – for example, reducing our troop commitment to the NATO Stabilization Force in Bosnia-Herzegovina and not replacing the Canadian Battle Group in Afghanistan.

The Government believes that Canada requires multi-purpose combat capable armed forces to defend Canada, to defend the continent in cooperation with the United States and to contribute to international peace and security. While the key principles of the 1994 Defence White Paper continue to be relevant in today's uncertain international security environment, the Government is currently examining Canada's defence

program and capabilities in order to ensure that they are affordable, sustainable and effectively structured to carry out defence missions and promote Canadian interests and values.

The Way Ahead

Our national security apparatus must not only be capable of responding to today's threat environment, it must always be geared towards the threats of tomorrow. Our recent initiatives and collective efforts will ultimately always be works in progress. That is the reason we have put in place a flexible system capable of quickly adapting to new demands and a changing reality.

The various initiatives the Government of Canada is taking to prevent terrorism, to enhance border security and to enhance our national security capacity, are reviewed to ensure that they comply with the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and the federal privacy regime. The safety and security of our citizens must always be balanced with constitutional protections for individual rights and freedoms. That is the challenge we face. And we will continue to make the necessary adjustments to our national security policy to ensure this obligation is met.

Our national security and defence community requires a strong coordinated approach. Inter-agency and inter-departmental cooperation, at various levels, is a daily activity that takes place between officials both domestically and across the border to advance practical, on-the-ground collaboration and coordination. We are cognizant that success relies on intelligence-led and multi-disciplinary approaches on the part of law enforcement and national security agencies. This means exchanging strategic and criminal intelligence, sharing tactical and operational knowledge, communicating effectively, coordinating the information, analyzing comprehensively and having timely advice at our disposal.

Budget 2001 charted a course for enhanced emergency management and critical infrastructure protection capabilities. As part of its ongoing commitment to national security and defence, the Government is updating its foreign policy priorities and defence program as well as reviewing its international aid policy. The result of this coordinated process will provide a framework that promotes Canadian values while reinforcing Canada's role in the world and providing safe communities to Canadians.

This Government is committed to collaborating with its national and international allies – first responders, provincial and territorial governments, members of the private sector, and our international partners. It is by working together, conducting joint exercises, establishing partnerships, using the new tools available to us and sharing resources, technology and intelligence, that we will ultimately be successful in safeguarding our nation and its citizens.

L'état de préparation du Canada sur les plans de la sécurité et de la défense

Réponse du gouvernement au
rapport du Comité sénatorial permanent
de la sécurité nationale et de la défense (2002)

Gouvernement du Canada Government of Canada

Canada

L'état de préparation du Canada sur les plans de la sécurité et de la défense

Réponse du gouvernement au
rapport du Comité sénatorial permanent
de la sécurité nationale et de la défense (2002)

Gouvernement du Canada Government of Canada

Canada

Government of Canada | Gouvernement du Canada

Président
Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense
Sénat du Canada
Édifices du Parlement
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4

Monsieur le Président,

Au nom du gouvernement, nous tenons à vous remercier, vous et les membres du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, de votre rapport intitulé *L'état de préparation du Canada sur les plans de la sécurité et de la défense*, qui fait avancer le débat, le dialogue et la réflexion publics à l'égard des secteurs de la sécurité nationale et de la défense.

La protection des Canadiens et de nos intérêts nationaux essentiels a toujours été l'une des priorités du gouvernement actuel. Depuis les attentats tragiques du 11 septembre, nous avons pris d'autres mesures afin d'améliorer et de renforcer notre architecture de sécurité nationale. Nos efforts en vue d'assurer la sûreté et la sécurité des citoyens partent du principe directeur que nous pouvons toujours améliorer notre approche de la sécurité nationale.

Ainsi, le ministère du Solliciteur général a dirigé un examen interministériel de votre rapport et des recommandations qui en découlent. Nous avons terminé cet examen, et la réponse au rapport ci-jointe sera déposée devant la Chambre des communes et le Sénat.

Une fois de plus, nous vous remercions, vous et votre Comité, de votre travail et de votre volonté d'aider le gouvernement à remplir son engagement d'améliorer notre cadre de sécurité nationale et de défense.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Sénateur, nos salutations distinguées.

Le solliciteur général, | Le ministre de la Défense nationale,

Lawrence MacAulay, C.P., député | John McCallum, C.P., député

Pièce jointe

Canada

L'état de préparation du Canada sur les plans de la sécurité et de la défense

Réponse du gouvernement au rapport du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense

Octobre 2002

La protection des Canadiens et de nos intérêts nationaux essentiels a toujours été l'une des priorités du gouvernement actuel. Nous nous efforçons sans cesse d'avoir en place au Canada le régime le plus efficace possible afin d'assurer la sûreté et la sécurité de la population.

Ce faisant, nous affrontons des défis de taille; les mêmes défis que toutes les sociétés libres et démocratiques doivent relever afin de protéger la sécurité nationale. Nous devons faire des choix, établir l'ordre de nos priorités, puis agir. Dans les décisions que nous avons prises afin de renforcer la sécurité du Canada et des Canadiens depuis les attentats du 11 septembre, nous avons atteint un équilibre judicieux entre les impératifs de l'État et les droits et libertés des particuliers.

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense est à féliciter pour son travail et la volonté de ses membres de faire avancer le débat, le dialogue et la réflexion publics sur les questions de sécurité nationale et de défense. Le rapport du Comité intitulé *L'état de préparation du Canada sur les plans de la sécurité et de la défense* contribue aux mesures que le gouvernement continue de prendre afin de renforcer le cadre de la sécurité nationale et de la défense de manière équilibrée, en fonction des menaces nouvelles. Comme le Comité le fait valoir, « assurer la sécurité de la population constitue l'une des obligations fondamentales de tout gouvernement en poste au palier national ». Face aux menaces complexes actuelles, il faut adopter une approche de collaboration, de coordination et d'intégration, qui fait participer les différents secteurs, régions et pays concernés. Le gouvernement continue de prendre les mesures voulues afin d'améliorer et de renforcer le système de sécurité nationale au Canada dans le but de mieux protéger les Canadiens et d'empêcher des attentats terroristes.

De nombreux ministères et organismes du gouvernement travaillent ensemble afin d'assurer la sécurité du Canada. Au cœur de cette collaboration, il y a le Plan national de lutte contre le terrorisme, qui établit le cadre de la concertation des fonctions antiterroristes. Dans la foulée du 11 septembre, nous avons vu cette collaboration à l'œuvre. Tous les ordres de gouvernement y ont réagi ensemble de manière concertée, grâce en partie aux protocoles en place et aux relations de collaboration déjà bien établies entre les partenaires. Dans les premiers jours de la crise, cette collaboration était sans doute le plus en évidence dans les régions du Canada qui ont accueilli les passagers des plus de 200 vols subitement détournés vers le

Canada. Grâce à la collaboration de tous, y compris les policiers, les pompiers, les services de santé, les agents de l'immigration, les douaniers et les autorités aéroportuaires au niveau local, les plus de 35 000 passagers obligés d'atterrir loin de leur destination ont été pris en charge et bien accueillis. Cette mobilisation à grande échelle n'aurait pas été possible sans la générosité de centaines de bénévoles des diverses localités du pays.

À la suite du 11 septembre, le premier ministre a créé le Comité spécial des ministres sur la sécurité publique et l'antiterrorisme, qui organise la mise en œuvre rapide de tout un éventail de mesures de sécurité nationale, tant législatives que fonctionnelles, telles que la *Loi antiterroriste* et la Déclaration sur la frontière intelligente. La *Loi antiterroriste* cible les organisations terroristes et renforce notre capacité de faire enquête sur les terroristes, de les poursuivre en justice et de prévenir leurs attentats au pays et ailleurs. Elle atteint un équilibre judicieux entre les impératifs de la sécurité nationale et la nécessité d'avoir en place les mesures requises afin de sauvegarder les droits et libertés des Canadiens.

Le budget fédéral de 2001 affecte la somme de 7,7 milliards de dollars pour la période de 2001-2002 à 2006-2007 à des mesures destinées à protéger les Canadiens, à empêcher l'entrée au pays des terroristes et à assurer l'ouverture de nos frontières. Englobant tout un train de mesures concertées, cette affectation prévoit l'octroi de 6,5 milliards de dollars à la sécurité, dont 2,2 milliards à la sûreté du transport aérien, 1,6 milliard au renseignement et à la police, plus de 1,6 milliard à la protection civile et aux forces armées, 1 milliard aux ministères concernés pour le renforcement de la vérification des immigrants, des réfugiés et
des visiteurs, et 60 millions de dollars pour la sécurité maritime, ainsi que l'octroi de plus de 1,2 milliard à des initiatives devant améliorer la sécurité frontalière, faciliter la circulation des gens et des biens et renforcer l'infrastructure frontalière.

Déclaration sur la frontière intelligente Canada–États-Unis

Étant donné l'ampleur des échanges bilatéraux entre le Canada et les États-Unis, il est primordial pour les deux pays d'assurer la sécurité et l'efficacité de nos frontières. Chaque jour, des biens valant près de 2 milliards de dollars transitent par la frontière canado-américaine. Le 12 décembre 2001, le Canada et les États-Unis ont signé une déclaration pour la création d'une frontière intelligente pour le XXI^{e} siècle. La déclaration témoigne de la

reconnaissance par les deux pays du fait que la sécurité économique est l'une des pierres d'assise de la sécurité publique.

Grâce au Plan d'action pour la création d'une frontière sûre et intelligente, le Canada et les États-Unis mettent en œuvre des programmes conjoints fondés sur le risque en vue d'activer la circulation des voyageurs et des biens à faible risque entre les deux pays. Ils se dotent d'un meilleur équipement afin de détecter les explosifs, les armes à feu et d'autres dangers, sans retarder la circulation des gens et des biens à faible risque. Et ils améliorent les infrastructures en place aux grands points frontaliers. Le Plan d'action pour la création d'une frontière sûre et intelligente prévoit de nombreuses mesures de sécurité nouvelles, dont :

- l'identification biométrique
- des cartes de résident permanent
- la gestion des demandes d'asile et de statut de réfugié, y compris la négociation d'une entente relativement aux tiers pays sûrs
- la coordination des politiques relatives aux visas
- la transmission d'information préalable sur les passagers et les dossiers des passagers
- l'établissement de bases de données compatibles sur l'immigration
- la protection des infrastructures essentielles
- la mise en place de systèmes de transport intelligents
- la création d'équipes intégrées de la police des frontières et des ports
- la coordination de l'application conjointe de la loi
- l'intégration des services de renseignement
- des activités de formation et des exercices conjoints

Des progrès récents à l'égard de la mise en œuvre du Plan d'action pour la création d'une frontière sûre et intelligente se sont traduits par le resserrement de la collaboration et la multiplication des discussions entre l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) et ses homologues américains. Les deux parties envisagent notamment de mettre en place des installations communes, là où de tels investissements financiers et sécuritaires seraient opportuns. Par ailleurs, le gouvernement tient à assurer la sûreté et la sécurité des inspecteurs des douanes qui se chargent chaque jour des voyageurs et des biens qui transitent par nos frontières. Pour protéger ces agents dévoués de tout risque inacceptable lié à l'exercice de leurs fonctions, on choisit les recrues avec soin; on leur donne toute la

formation nécessaire au moment voulu; et on les équipe des moyens de communication requis afin qu'ils puissent rapidement obtenir de l'aide au besoin.

Renforcement de la sécurité maritime

Le gouvernement appuie fortement toute mesure susceptible de renforcer la sécurité maritime. Nous avons pris les mesures nécessaires afin de resserrer la sécurité maritime, de mieux protéger nos côtes et nos ports et de favoriser le commerce international. Entre autres, nous avons renforcé les mécanismes de détection rapide, adopté des méthodes et des programmes améliorés de surveillance, intégré la collecte, la coordination et l'analyse du renseignement et renforcé l'intégrité des frontières, en plus d'acquérir des outils de pointe et accroître les ressources.

Nous avons créé le Groupe de travail interministériel sur la sûreté maritime, qui devra examiner tous les aspects de la sécurité maritime et portuaire et mener notamment un examen poussé des dispositifs de sécurité actuels dans les ports, la voie maritime du Saint-Laurent et les terminus des traversiers, ainsi que des lois actuelles, des plans d'urgence et des mécanismes d'atténuation des risques. Au terme de son étude, le Groupe de travail recommandera des façons d'améliorer le cadre de la sécurité maritime.

Le budget fédéral de décembre 2001 a alloué 110 millions de dollars sur une période de six ans à l'ADRC pour l'acquisition d'outils de détection de la contrebande, dont au moins 25 millions de dollars seront consacrés à l'obtention d'appareils d'analyse aux rayons X à haut rendement devant servir à l'inspection des conteneurs. Par ailleurs, le budget de décembre 2001 a octroyé 15 millions de dollars au ministère des Pêches et des Océans afin que celui-ci multiplie et élargisse ses vols de surveillance des principales voies d'approche de l'Amérique du Nord, et augmente le nombre de jours-navires des vaisseaux de la garde côtière pour renforcer notre capacité au Canada de détecter et de contrer des menaces éventuelles à la sécurité maritime.

Qui plus est, devant l'urgence d'assurer la sécurité du commerce mondial, les États membres du G8 ont convenu d'un ensemble de mesures communes devant renforcer la sûreté du transport terrestre, aérien et maritime, tout en facilitant la circulation efficace et économique des personnes, des marchandises et des véhicules à des fins économiques et sociales légitimes.

En vertu du Plan d'action coopérative du G8 sur la sécurité des transports, le G8 élaborera et mettra en œuvre, de concert avec les organisations internationales concernées, un régime de sécurité renforcé pour les conteneurs à l'échelle mondiale, afin d'identifier et d'examiner les conteneurs présentant un risque élevé et d'assurer leur intégrité durant leur transit. En collaboration avec les pays non membres du G8 intéressés, le G8 créera des projets pilotes qui modéliseront un régime intégré de sécurité des conteneurs. D'ici 2005, dans la mesure du possible, le G8 appliquera des normes communes pour les déclarations douanières électroniques et travaillera avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD) pour encourager la mise en œuvre des mêmes normes communes par les pays non membres du G8. Les pays membres amorceront promptement des travaux au sein du G8 et de l'OMD pour exiger de l'information préalable par voie électronique sur les conteneurs, y compris sur leur emplacement et transit, et ce, le plus tôt possible dans le circuit de distribution. Enfin, le G8 appuiera, à l'Organisation maritime internationale (OMI), des modifications à la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (Convention SOLAS) qui accéléreront l'installation de systèmes d'identification automatique sur certains navires (décembre 2004) et qui rendront obligatoires, d'ici juillet 2004, l'établissement de plans de sécurité pour les installations portuaires et les navires, la présence d'agents de sécurité à bord des navires et des évaluations de sécurité en ce qui touche les ports accueillant des navires effectuant des voyages internationaux.

De façon générale, on reconnaît la nécessité impérative d'accroître la collaboration internationale afin de contrer le crime transfrontalier et les menaces terroristes. Le Canada travaille activement auprès des autres membres du G8, surtout depuis qu'il préside l'organisme en 2002, afin de dégager un consensus sur les mesures pratiques à prendre afin de contrer les menaces à la sûreté et à la sécurité de la population. Transports Canada a été très actif au sein de comités de sécurité maritime créés par l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et l'OMI; notamment, c'est l'un de ses représentants qui a été le vice-président du groupe de travail intersessions de l'OMI sur la sécurité maritime en février 2002, dont les recommandations aboutiront à la ratification d'un ensemble de modifications de la Convention SOLAS lors d'une conférence diplomatique tenue à l'OMI en décembre 2002.

En outre, en juillet 2002, le vice-premier ministre John Manley et le gouverneur Tom Ridge, qui dirige le Bureau de la sécurité intérieure des

États-Unis, ont annoncé que le Canada et les États-Unis affecteront des équipes conjointes de douaniers aux ports de Vancouver, de Montréal, de Halifax, de Seattle-Tacoma et de Newark afin de renforcer l'inspection des conteneurs maritimes transitant par le Canada et les États-Unis grâce à l'échange d'information et la collaboration. Les douanes des deux pays travailleront aussi avec l'industrie privée afin de concevoir des systèmes avancés de manifestes électroniques pour les conteneurs arrivant d'outre-mer. Les douanes américaines voient dans ces efforts la mise à l'essai d'initiatives pouvant être mises en œuvre par la suite dans les autres pays du G8.

Renforcement de la sécurité aéroportuaire

Le Canada a l'un des réseaux de transport aérien les plus sûrs au monde. Avec nos partenaires, nous nous efforçons sans cesse d'améliorer ce système, en adoptant de nouvelles technologies, en se dotant de matériel de pointe, en ayant des employés bien formés, en mettant en place des mesures de sécurité plus rigoureuses et en améliorant la conception des avions.

La création en avril 2002 de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien se traduira par le renforcement de l'uniformité des pratiques et l'intégration du système de sécurité du transport dans tout le Canada, pour ce qui est d'inspecter les passagers et les bagages à la recherche d'armes, d'explosifs, de dispositifs incendiaires et d'autres articles pouvant servir à compromettre la sécurité d'un aérodrome ou d'un avion, tels que des agents chimiques, biologiques ou bactériologiques. Parmi les nouvelles mesures de sécurité, il s'agira d'affecter des policiers armés en civil à des aéronefs canadiens et d'accroître la présence policière aux aérogares.

Transports Canada a également entrepris un examen approfondi du système de laissez-passer pour zones réglementées dans les aéroports du Canada, lequel porte notamment sur les rôles et les responsabilités, l'identification, la structure, l'utilisation de la biométrique et la vérification des antécédents des détenteurs de laissez-passer.

En décembre 2001, Transports Canada a créé le Comité consultatif sur la sûreté de l'aviation, où les intervenants pourront donner des avis sur des mesures de sécurité. Jusqu'ici, le Comité consultatif a examiné à fond les rôles et les responsabilités des détenteurs de laissez-passer pour les zones réglementées, la biométrie et d'autres outils techniques et la vérification des

antécédents des détenteurs de laissez-passer. Pour donner suite à ces discussions, Transports Canada a évalué les besoins des utilisateurs, les principaux enjeux et l'intégration de dispositifs biométriques. On étudie actuellement le fruit de ces efforts.

À l'échelle internationale, étant donné que la sécurité aérienne ne peut être plus solide que le maillon le plus faible, le Canada joue un rôle prépondérant dans la mise en place d'un programme global de vérification de la sûreté de l'aviation par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Sa contribution initiale de 335 000 $ annoncée en février 2002 et l'expertise technique en vérification qu'il fournit aident l'OACI à entreprendre, en 2003, le programme de vérification visant à déceler les lacunes du système international de sécurité aérienne en vue de la prise de mesures correctives.

Dans le Plan d'action pour la création d'une frontière sûre et intelligente, le Canada et les États-Unis ont convenu de mettre en commun l'information préalable sur les passagers et les dossiers des passagers des vols internationaux et transfrontaliers, en suivant des paramètres qu'on s'applique actuellement à définir. En outre, le Canada envisage la mise à l'essai d'unités mixtes d'analyse de l'information sur les passagers aux aéroports de Miami et de Vancouver. Les deux unités compteraient des agents d'immigration et des douaniers américains et canadiens.

Renforcement de la vérification des personnes entrant au Canada

Le Canada accueille les visiteurs, les immigrants et les réfugiés légitimes. Les Canadiens s'attendent toutefois à ce que le gouvernement donne aux autorités les moyens d'identifier, d'exclure, d'arrêter et de détenir s'il le faut les personnes qui constituent un danger pour le Canada et le reste du monde.

Pour répondre à cette attente, le gouvernement poursuit diverses initiatives, telles que l'application de la notion de frontières multiples, qui consiste à intercepter les personnes éventuellement dangereuses au point le plus éloigné du Canada possible, par exemple à un bureau des visas à l'étranger; la meilleure utilisation de l'information et du renseignement afin d'identifier des personnes suspectes; la vérification au début du processus des demandeurs du statut de réfugié; l'augmentation des ressources affectées à la détention et à l'expulsion des personnes non admises; la création de cartes de résident permanent à l'épreuve de la contrefaçon; et la mise en application de la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*

et de son règlement, afin de moderniser le système canadien d'immigration et de prise en charge des réfugiés.

Dans le Plan d'action pour la création d'une frontière sûre et intelligente, pour renforcer la sécurité, le Canada et les États-Unis entendent mettre au point des mécanismes communs d'identification biométrique, par exemple dans les cartes de résident permanent, les documents NEXUS et d'autres documents de voyage. En effet, le Canada a accéléré la création d'une carte de résident permanent sécurisée pouvant accueillir un identificateur biométrique. Tous les immigrants arrivés au Canada depuis le 28 juin dernier ont reçu cette carte, à la place des documents papier habituellement donnés aux résidents permanents. La carte est munie de dispositifs de protection contre la contrefaçon. Les résidents permanents du Canada devront demander la carte; le traitement des demandes débutera au Canada le 15 octobre 2002. À compter du 31 décembre 2003, tous les résidents permanents rentrant au Canada à bord d'un appareil d'un transporteur commercial devront présenter cette carte.

Le Canada et les États-Unis revoient leurs pratiques à l'égard des demandeurs d'asile ou du statut de réfugié afin d'assurer la vérification intégrale de ces personnes à la recherche de tout risque pour la sécurité et de mettre en commun l'information recueillie sur les demandeurs. Le Canada et les États-Unis ont négocié également une entente sur des pays tiers sûrs afin d'améliorer la gestion des demandes du statut de réfugié. L'entente limiterait l'accès de la plupart des demandeurs d'asile au système de seulement un des deux pays.

Le Canada et les États-Unis ont examiné ensemble leurs listes respectives de dispenses de visas. Par conséquent, en décembre 2001, le Canada a commencé à exiger des visas des visiteurs de dix nouveaux pays, à titre de mesure de protection.

En outre, les agences d'immigration des deux pays se doteront d'une base de données automatisée afin de mettre en commun de l'information et de renforcer l'échange de renseignements et l'analyse des tendances à l'œuvre. Nous accroîtrons aussi le nombre d'agents d'immigration canadiens et américains dans des aéroports outre-mer et nous renforcerons la formation conjointe du personnel des transporteurs aériens. L'affectation outre-mer d'agents de l'immigration est une innovation canadienne qui a su protéger notre pays de menaces. Depuis six ans, les agents de l'immigration

canadienne à l'étranger ont intercepté plus de 33 000 personnes munies de faux papiers avant qu'elles n'embarquent dans des avions destinés à l'Amérique du Nord. L'an dernier seulement, nos agents ont intercepté plus de 8 300 personnes.

Qui plus est, le gouvernement a accordé une augmentation de 30 p. 100 au budget du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), afin notamment de permettre au SCRS d'aider Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) à assumer ses responsabilités accrues à l'égard de la vérification des immigrants et des réfugiés d'outre-mer. Le SCRS a déjà déployé des ressources additionnelles et mis en place des mécanismes afin d'absorber la charge de travail de CIC, et ce, malgré l'accroissement incessant du nombre de demandes. Citant le rapport annuel de 2000-2001 du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense a déploré les longs délais de traitement des demandes de CIC. Ces délais ne sont pas typiques. Ils sont survenus dans des cas où le SCRS a remis des avis de non-admissibilité ou des documents d'information à CIC. Correspondant à moins de 1 p. 100 des dossiers examinés par le SCRS à la demande de CIC, ces cas nécessitent des enquêtes plus poussées. Pour certains d'entre eux, les démarches ont pris plus de temps parce que la demande avait été transmise sur papier, dans une valise diplomatique. Le SCRS a adopté des solutions techniques permettant la transmission électronique des fichiers, ce qui a sensiblement réduit les délais d'exécution. Le SCRS continue d'accroître le recours à des systèmes d'échange électronique des renseignements.

Multiplication des consultations, des activités de formation et des exercices conjoints

Notre aptitude à réagir à un incident terroriste dépend dans une large mesure des capacités et des compétences conjointes de nombreux organismes, particuliers et ordres de gouvernement. Nous savons que, pour édifier une capacité de réaction robuste, il faut suivre un cycle établi d'activités de formation afin de renseigner les intervenants sur les protocoles en place, d'entretenir ce savoir, d'actualiser les protocoles et d'affiner la coordination de nos capacités de réaction. Pour ces raisons, nous continuons de mener des exercices de formation antiterroriste et nous cherchons activement à multiplier ces activités, tant entre intervenants canadiens qu'avec nos partenaires des États-Unis.

Infrastructures essentielles

En vertu du Plan d'action pour la création d'une frontière sûre et intelligente, le Canada et les États-Unis effectueront des évaluations binationales des menaces aux infrastructures transfrontalières et décideront ensemble des nouvelles mesures de sécurité nécessaires, s'il en est. Nous entreprendrons aussi des examens des réseaux de transport et d'autres infrastructures essentielles. La collaboration canado-américaine est essentielle à la protection de nos infrastructures essentielles communes. C'est pourquoi le Canada établit des mécanismes de collaboration avec les États-Unis afin de combler nos lacunes communes et de tenter de prévenir et d'atténuer toute atteinte à nos infrastructures matérielles ou informatiques. Entre autres initiatives transfrontalières, il s'agit de créer un comité directeur bilatéral et de convenir d'un cadre de collaboration dans des domaines et des secteurs clés.

Le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) consulte aussi les provinces, les territoires et le secteur privé afin de créer le Programme d'assurance des infrastructures nationales essentielles, qui prévoit la désignation des infrastructures nationales essentielles, la formulation de mesures destinées à assurer les infrastructures nationales essentielles et la collaboration avec les États-Unis à la définition de l'infrastructure commune, ainsi qu'à la mise en place de mécanismes afin de protéger celle-ci. En outre, le BPIEPC étudie la possibilité de créer un système national d'alertes des insfrastructures essentielles, pour la communication rapide de l'information voulue sur des menaces aux infrastructures essentielles.

Antiterrorisme

Le Plan national de lutte contre le terrorisme est au cœur de nos mesures antiterroristes nationales. Il définit les rôles, les responsabilités et les ressources des ministères et des organismes fédéraux, d'autres gouvernements et d'organismes d'application de la loi au Canada à l'égard de l'antiterrorisme. Dans la foulée des attentats du 11 septembre, il s'est révélé extrêmement utile, pour ce qui est de fournir un cadre pour coordonner notre réaction immédiate.

Depuis deux ans, le ministère du Solliciteur général dirige une grande initiative visant à renforcer notre capacité nationale d'intervenir en cas

d'incident terroriste, surtout en cas d'attentat à l'aide d'armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN). D'octobre à décembre 2001, le ministère du Solliciteur général et le BPIEPC ont mené des consultations nationales des provinces et des territoires afin de cerner des façons d'améliorer notre capacité nationale de gérer les conséquences d'un attentat terroriste à caractère CBRN au Canada. Le gouvernement a tenu compte des résultats de ces consultations dans sa décision de renforcer notre capacité de contrer le terrorisme CBRN.

Le Canada et les États-Unis ont déjà tenu des activités de formation mixtes afin de renforcer la capacité des deux pays de contrer le terrorisme. Dans le Plan d'action pour la création d'une frontière sûre et intelligente, les deux pays s'engagent fermement à poursuivre et à multiplier ces exercices antiterroristes conjoints. Par exemple, le Canada et les États-Unis tiendront un grand exercice de simulation en mai 2003. Il s'agit de consolider nos acquis et de poursuivre un programme mieux intégré d'activités d'apprentissage conjointes. Nous estimons que ces exercices sont essentiels à la mise en place et au maintien de mesures antiterroristes efficaces.

Renforcement des capacités des services du renseignement et de la police

Nous savons que, dans une société libre, démocratique et ouverte, il est impossible de protéger tous les éléments d'actif en tout temps. Cela dit, nous croyons possible de mieux protéger le Canada et sa population contre les attentats terroristes en renforçant la mise en commun du renseignement et les capacités de la police. Si nous consacrons plus de ressources afin de mieux équiper les agents du renseignement et de renforcer leurs effectifs, et si nous améliorons la coordination entre les organismes d'application de la loi, de renseignement et de sécurité, nous avons pris les mesures voulues afin de renforcer notre système encore davantage.

Dans la Déclaration sur la frontière intelligente, nous nous engageons à renforcer les réseaux et les partenariats internationaux, à mettre en commun l'information et le renseignement, à relier les systèmes informatiques et à collaborer à des initiatives communes, telles que les Équipes intégrées de la police des frontières et les Équipes intégrées de sécurité nationale. Composées de représentants de plusieurs organismes d'application de la loi, ces équipes utilisent le renseignement recueilli afin d'harmoniser les efforts policiers du Canada et des États-Unis aux frontières. Les équipes ont évolué

pour devenir des exemples de réussite policière et font désormais partie intégrante de notre approche intégrale de la gestion des frontières.

Surveillance et examen des organismes de sécurité et de renseignement

Le gouvernement reconnaît que l'efficacité continue de notre cadre rigoureux d'examen et de reddition de comptes passe par la communication de plus de renseignements au Parlement et au public. Il est dans l'intérêt de tous les Canadiens d'accroître la transparence et la discussion publique à ce chapitre.

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, l'inspecteur général du Service canadien du renseignement de sécurité, le commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications et la Commission des plaintes du public contre la GRC remplissent tous des fonctions importantes d'examen des organismes de sécurité et de renseignement. La *Loi antiterroriste* a renforcé le rôle du commissaire au Centre de la sécurité des télécommunications. La *Loi* exige aussi que l'exercice de certains pouvoirs policiers, tels que la détention préventive, soit consigné en vue d'un examen ultérieur. Par le passé et tout récemment, le Bureau du vérificateur général a entrepris des examens du secteur de la sécurité et du renseignement. Les commissaires à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée peuvent habituellement examiner la gestion de l'information par le secteur de la sécurité et du renseignement et assurer le respect du droit à la vie privée des Canadiens.

De plus, l'exercice par le secteur de la sécurité et du renseignement des pouvoirs d'enquête et d'application de la loi les plus intrusifs est soumis, selon le cas, à l'examen d'un ministre ou d'un tribunal administratif, ou encore à une révision judiciaire. Ensemble, ces mesures constituent un régime d'examen efficace qui, de l'avis du gouvernement, répond aux exigences actuelles quant à la surveillance et à la responsabilisation des organismes de sécurité et de renseignement et protège bien les intérêts des Canadiens à ce chapitre.

Engagement envers la Défense nationale et les Forces canadiennes

Le gouvernement demeure déterminé à faire le nécessaire pour que les Forces canadiennes aient les ressources dont elles ont besoin. Si l'on compte les augmentations totalisant 3,9 milliards de dollars consacrées à la défense

dans les budgets de 1999 et de 2000, et les plus de 1,2 milliard de dollars ajoutés à l'enveloppe de la défense dans le budget de 2001, on constate que, pour la période de 2001-2002 à 2006-2007, le gouvernement a bonifié le budget de la défense d'une somme de 5,1 milliards de dollars.

Les Forces canadiennes n'ont jamais manqué aux engagements pris dans le Livre blanc sur la défense de 1994, bien que nul n'ignore que les limites des ressources des forces armées ont été durement éprouvées ces derniers temps à cause du rythme soutenu des activités. Afin d'atténuer les répercussions de cette cadence sur nos gens, nous avons limité la durée de certaines de nos opérations à l'étranger, là où nous avons pu le faire sans mettre en danger l'ensemble de la mission. De plus, nous avons pu réduire l'ampleur de nos engagements outre-mer, par exemple en acceptant de contribuer moins de soldats à la Force de stabilisation de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine et en ne renouvelant pas l'effectif du groupe tactique canadien en Afghanistan.

Le gouvernement croit que le Canada doit avoir des forces armées polyvalentes et aptes au combat pour se défendre, pour défendre le continent nord-américain de concert avec les États-Unis et pour contribuer à la paix et à la sécurité mondiales. Si les principes directeurs du Livre blanc sur la défense de 1994 demeurent pertinents dans le climat incertain de la sécurité mondiale actuelle, le gouvernement revoit le programme et les capacités de la défense nationale afin de vérifier s'ils sont à la mesure de nos moyens, si nous pouvons les soutenir et s'ils nous donnent le cadre voulu afin de protéger et de promouvoir les intérêts du Canada.

Perspectives

Notre appareil de sécurité nationale doit nous permettre de réagir non seulement aux menaces actuelles, mais aussi aux dangers de demain. Nos initiatives récentes et nos efforts collectifs seront ainsi toujours à parfaire et à affiner en cours de route. C'est pourquoi nous avons mis en place un système souple que nous pourrons rapidement adapter aux exigences et aux circonstances nouvelles.

Les diverses mesures prises par le gouvernement du Canada afin de prévenir le terrorisme, de renforcer la sécurité frontalière et d'améliorer notre capacité d'assurer la sécurité nationale sont examinées afin de confirmer qu'elles respectent la *Charte canadienne des droits et libertés* et les dispositifs fédéraux de protection de la vie privée. Nous devons toujours

concilier la protection de la sécurité et de la sûreté de la population avec les garanties constitutionnelles des droits et libertés des particuliers. C'est le défi que nous devons relever. Et nous continuerons d'apporter les modifications voulues à notre politique de sécurité nationale afin de respecter cette obligation.

Nos organismes de sécurité et de défense nationales doivent suivre une approche vigoureuse et concertée. La collaboration entre organismes et entre ministères à divers niveaux fait partie intégrante du travail quotidien d'agents travaillant au pays et ailleurs afin de favoriser la coordination et la concertation pratiques sur le terrain. Nous savons que, pour réussir, les organismes d'application de la loi et de sécurité nationale doivent poursuivre des approches axées sur le renseignement qui font intervenir des acteurs multiples. À cette fin, ils doivent échanger des renseignements criminels et stratégiques, mettre en commun leur savoir tactique et pratique, communiquer de manière efficace, coordonner l'information, mener des analyses de fond et disposer d'avis opportuns.

Le budget de 2001 a tracé la voie du renforcement des capacités de gérer les situations d'urgence et de protéger les infrastructures essentielles. Pour être en mesure de continuer de remplir son engagement envers la sécurité nationale et la défense, le gouvernement est en train de revoir ses priorités relativement à sa politique étrangère, d'actualiser son programme de défense et de réexaminer sa politique en matière d'aide internationale. Il ressortira de ces efforts concertés un cadre qui véhiculera les valeurs canadiennes tout en renforçant le rôle du Canada dans le monde et la sécurité des collectivités canadiennes.

Le gouvernement actuel est résolu à collaborer avec ses alliés au pays et ailleurs — les premiers intervenants, les administrations provinciales et territoriales, le secteur privé et nos partenaires d'autres pays. Car, c'est en travaillant ensemble, en menant des exercices communs, en établissant des partenariats, en utilisant les nouveaux outils à notre disposition et en mettant en commun nos ressources, notre technologie et nos renseignements que nous arriverons à protéger notre pays et ses citoyens.